



Conseil économique et social

Distr. générale
26 avril 2018
Français
Original : anglais

Forum politique de haut niveau pour le développement durable

Organisé sous les auspices du Conseil économique et social
9-18 juillet 2018

Rapport du forum régional pour le développement durable pour la région de la Commission économique pour l'Europe sur les travaux de sa deuxième session

Note du Secrétariat

Le Secrétariat transmet ci-joint le rapport du forum régional pour le développement durable pour la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE) sur les travaux de sa deuxième session, tenue à Genève les 1^{er} et 2 mars 2018, établi à l'intention du forum politique de haut niveau sur le développement durable.



Rapport du forum régional sur le développement durable pour la région de la Commission économique pour l'Europe sur les travaux de sa deuxième session

I. Participation

1. Le forum régional pour le développement durable pour la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a tenu sa deuxième session au Centre international de conférences de Genève les 1^{er} et 2 mars 2018. Michael Gerber, représentant spécial de la Suisse pour le développement durable mondial, a présidé cette session.

2. Cette session a rassemblé les représentants des 51 États membres de la CEE suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tchèque, Turkménistan, Turquie et Ukraine.

3. L'État ci-après, non membre de la CEE, a participé à la session : Iran (République islamique d').

4. L'Union européenne était représentée par la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales sises à Genève, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, l'Initiative « SWITCH to Green », le Comité européen des régions et le Comité économique et social européen.

5. Les représentants des départements, fonds et programmes, institutions spécialisées, autres organismes, conventions et initiatives du système des Nations Unies suivants ont également assisté à la session : Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, « Campagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement », Centre du commerce International, Convention sur la diversité biologique, Département des affaires économiques et sociales, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Fonds des Nations Unies pour la population, le Fonds international de développement agricole, Groupe de la Banque mondiale, Groupe de la gestion de l'environnement, Groupe des Nations Unies pour le développement, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, Office des Nations Unies à Genève, ONU-Eau, Organisation internationale pour les migrations, Organisation internationale du Travail, Organisation météorologique mondiale, Organisation mondiale de la Santé, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Réseau des solutions pour le développement durable, Union internationale des télécommunications et Volontaires des Nations Unies.

6. Ont également participé à la session les représentants des organisations intergouvernementales et régionales suivantes : Banque de développement du Conseil de l'Europe, Commission économique eurasiennne, Cités et Gouvernements Locaux Unis, le Conseil de l'Europe, Conseil des États de la mer Baltique, International Energy Agency Clean Coal Centre, Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles, Commission inter-États sur le développement durable, Conseil nordique des ministres, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Organisation de la coopération islamique, Organisation de coopération économique de la mer Noire, Regional Environmental Center for the Caucasus (REC Caucasus) et Union pour la Méditerranée.

7. Les représentants de 110 organisations non gouvernementales et d'autres organisations, ainsi que des experts indépendants ont également participé à la session. La liste complète des participants est disponible sur le site Web du Forum régional (www.unece.org/rfsd2018.html).

II. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

8. Le forum a adopté l'ordre du jour provisoire de la session, figurant dans le document ECE/RFS/2018/1.

9. Dans ses observations liminaires, le Président du forum régional a souligné que le forum offrait l'occasion de partager des solutions stratégiques, des pratiques exemplaires ainsi que des informations sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable. L'interaction entre les participants était indispensable à l'utilité concrète des travaux et à l'apprentissage entre pairs. Même si certaines des difficultés rencontrées par les pays de la région de la CEE différaient, bon nombre d'entre elles étaient semblables. Le forum régional présentait donc l'opportunité de trouver un terrain d'entente sur les moyens d'aller de l'avant.

10. Le Président du Conseil économique et social a appelé l'attention sur les nouvelles possibilités économiques et technologiques, ainsi que sur le creusement des inégalités dans de nombreux pays, qui compromettait la cohésion sociale et la participation. Les cadres internationaux majeurs, tels que le Programme 2030, abordaient directement les problèmes pressants qui se posaient à l'échelle mondiale. Il était nécessaire d'œuvrer de concert au niveau multilatéral pour atteindre les objectifs fixés dans ces cadres. Le Conseil économique et social et son système, dont le forum politique de haut niveau, avaient un rôle décisif à jouer en la matière.

11. S'adressant aux participants par vidéoconférence, la Vice-Secrétaire générale de l'ONU a salué la participation au forum régional des pays avancés et à revenu intermédiaire de la région de la CEE, ce qui illustre le caractère universel du Programme 2030. Le forum régional offrait l'occasion à divers partenaires d'échanger leurs vues sur différentes approches et de traiter les questions transfrontières. L'étroite collaboration qu'entretenaient la CEE et les autres entités régionales des Nations Unies aux fins de l'organisation du forum régional s'inscrivait dans le cadre des efforts actuels visant à repositionner le système des Nations Unies pour le développement.

12. La Secrétaire exécutive de la CEE s'est dite satisfaite de l'intérêt accru porté au forum régional. Elle a souligné que les thèmes choisis pour les tables rondes correspondaient aux principaux domaines de compétence de la CEE, lesquels n'étaient pas suffisamment pris en compte par le système des Nations Unies pour le développement. La CEE était prête à contribuer, grâce à ses compétences et à son

pouvoir rassembleur, à combler ces lacunes. La CEE était très satisfaite de la coopération entretenue avec les autres organismes des Nations Unies dans la région. Il était essentiel d'agir en tant que système des Nations Unies pour optimiser les résultats et tirer pleinement parti des possibilités de collaboration entre États membres, société civile, organisations internationales, secteur privé et milieux universitaires afin de progresser.

13. Le Président de l'équipe régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'Europe et l'Asie centrale a souligné que les progrès relatifs à la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans la région s'étaient accélérés grâce à la participation, à la rationalisation de la planification des politiques, à l'innovation, à de nouveaux modes de financement et à une définition plus précise du rôle du secteur privé. En outre, les capacités et les systèmes statistiques avaient fait l'objet d'examen indispensables. Il n'en restait pas moins que les pays de la région étaient nombreux à se heurter à des problèmes complexes. Les activités conjointes et les efforts de coordination menés dans le système régional des Nations Unies en Europe et en Asie centrale constituaient effectivement un modèle de coopération. Les missions interorganisations de simplification, d'accélération et de soutien aux politiques étaient un exemple de démarches fondées sur le partenariat, qui répondaient directement aux besoins du pays hôte.

III. Débat de politique générale de haut niveau sur le thème : « Transformer les sociétés de la région de la Commission économique pour l'Europe pour les rendre viables et résilientes »

14. Le Président du forum régional a animé le débat. Sont intervenus les représentants de haut rang et autres représentants suivants : Gramoz Ruci, Président du Parlement (Albanie) ; Tudor Ulianoschi, Ministre des affaires étrangères et de l'intégration européenne (République de Moldova) ; Marianna Shchetkina, Vice-Présidente du Conseil de la République de l'Assemblée nationale et Coordinatrice nationale de la mise en œuvre des objectifs de développement durable (Biélorus) ; Ashot Hovakimian, Ministre adjoint aux affaires étrangères (Arménie) ; Aidin Sharshiev, Secrétaire d'État, Ministère de l'économie du Kirghizistan ; Franc Matjaž Zupančič, Secrétaire d'État à l'Office pour le développement et la politique européenne de cohésion (Slovénie) ; Andrius Krivas, Ambassadeur et Représentant permanent de la Lituanie auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève ; Zbigniew Czech, Ambassadeur et Représentant permanent de la Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève ; Didier Chambovey, Ambassadeur et Représentant Permanent de la Suisse auprès de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Association européenne de libre-échange ; Ivan Ivanisevic, Directeur général chargé des relations multilatérales au Ministère des affaires étrangères (Monténégro) ; Galit Cohen, Première Directrice générale adjointe chargée de la planification, des politiques et des stratégies au Ministère de la protection de l'environnement (Israël) ; Huseyn Huseynov, Chef du Département du développement durable au Ministère de l'économie et Secrétaire du Conseil national de coordination du développement durable (Azerbaïdjan) ; Annika Lindblom, Conseillère au Ministère de l'environnement et Secrétaire générale de la Commission nationale du développement durable (Finlande) ; Anne-Mareike Vanselow, Responsable de secteur au Ministère fédéral de l'environnement, de la protection de la nature, de la construction et de la sûreté nucléaire (Allemagne).

15. Sont intervenus les représentants de haut niveau des organisations intergouvernementales suivantes : Dragana Filipovic, Ambassadrice et Observatrice

permanente du Conseil de l'Europe auprès de l'Office des Nations Unies à Genève ; Nedret Emiroglu, Directrice régionale adjointe du Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'Europe.

16. Les organisations de la société civile ont présenté au Forum régional les conclusions d'une consultation préliminaire de la société civile, qui s'est tenue le 28 février 2018. Les positions de la société civile ont été présentées par Anja Andrea Frydensberg Pedersen, représentante de YouAct – European Youth Network on Sexual and Reproductive Rights (Forum européen des jeunes sur les droits en matière de sexualité et de procréation).

17. Un discours liminaire sur l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030 a été prononcé par Peter Messerli, professeur de développement durable de l'Université de Berne et coprésident du groupe de scientifiques indépendants chargés de rédiger le Rapport mondial des Nations Unies sur le développement durable.

18. Le résumé établi par le Président, qui figure dans l'annexe I au présent rapport, présente les principales questions abordées au forum régional. Les déclarations écrites sont disponibles sur le site Web du forum régional.

IV. Travaux sur l'apprentissage entre pairs

19. La Secrétaire du forum régional a donné un aperçu des tables rondes, qui ont été organisées au titre des travaux sur l'apprentissage entre pairs.

20. Afin de faciliter un apprentissage entre pairs, pratique et ciblé, il a été décidé d'organiser deux séries de cinq tables rondes parallèles, couvrant les objectifs de développement durable 6, 7, 11, 12 et 15, qui feront l'objet d'examen approfondis lors du forum politique de haut niveau qui se tiendra en 2018. L'apprentissage entre pairs et les débats interactifs ont été facilités par la présentation d'études de cas proposant des solutions pratiques et des approches permettant de progresser dans tel ou tel domaine couvert par l'objectif de développement durable. Des notes de cadrage informelles à l'intention de toutes les tables rondes et des résumés des études de cas sont disponibles sur le site Web du Forum régional. Le résumé du Président, en annexe du présent rapport, décrit les principaux problèmes, les politiques à adopter et les mesures examinées à chaque table ronde.

A. Première série de tables rondes :

1. Gestion durable des ressources en eau : faire de l'accès universel à l'eau et à l'assainissement une réalité dans la région de la Commission économique pour l'Europe

21. Oliver Schmoll, Chef du Programme Eau et Climat au Centre européen pour l'environnement et la santé du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe a animé la table ronde. Le rapporteur était Peter Kovacs, Chef du Département de la gestion des bassins hydrographiques et de la protection de l'eau au Ministère de l'intérieur (Hongrie) et Président de la Convention de la CEE sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau). La France, le Portugal, la Roumanie, la Serbie et la Coalition européenne des jeunes pour l'environnement et la santé ont soumis ou présenté des études de cas.

2. Énergie durable : améliorer l'efficacité du système énergétique

22. Scott Foster, Directeur de la Division de l'énergie durable de la CEE, a animé la table ronde. Antonela Solujic, Chef du Département du rendement énergétique au Ministère des mines et de l'énergie de la Serbie et Vice-Présidente du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique (CEE), était rapporteuse. L'Allemagne, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Serbie et l'Ukraine ont soumis ou présenté des études de cas.

3. Villes et établissements humains durables : financer la transition vers des villes et des établissements humains durables – défis à relever et possibilités offertes

23. Marco Kamiya, Coordonnateur par intérim du Service de l'économie et des finances urbaines d'ONU-Habitat, et Krista Kampus, Conseillère principale et Chef du Groupe d'experts en développement durable – Baltic 2030 – du Conseil des États de la mer Baltique, ont animé la table ronde. Damegul Kabiyeva, Ministre-Conseillère de la Mission permanente du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève, était rapporteuse. La Banque de développement du Conseil de l'Europe, la Belgique (région flamande), le Conseil municipal de Glasgow, l'Italie et la Tchéquie ont soumis ou présenté des études de cas.

4. Modes de consommation et de production durables : méthodes efficaces visant à appuyer la consommation et la production durables d'ici à 2030

24. Marco Keiner, Directeur de la Division de l'environnement de la CEE et Charles Arden-Clarke, Directeur du Secrétariat du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables de la Division de l'économie du PNUE, ont animé la table ronde. Andrea Innamorati, Conseiller principal pour les politiques au Ministère de l'environnement, de la terre et de la mer, d'Italie, était rapporteur. Le Kazakhstan, la Lettonie, la Roumanie, la Suisse et la Suède ont soumis ou présenté des études de cas.

5. Viabilité des forêts et des écosystèmes : gestion écologiquement viable des forêts et objectifs de développement durable

25. Thomas Haussmann, haut fonctionnaire au Ministère fédéral de l'alimentation et de l'agriculture (Allemagne) a animé le débat. Christoph Dürr, Conseiller pour les politiques forestières internationales à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) (Suisse), était rapporteur. L'Autriche, L'European Network INTEGRATE, la Finlande, IKEA, le Kazakhstan et la Pologne, ont soumis ou présenté des études de cas.

B. Seconde série de tables rondes

1. Gestion durable des ressources en eau : partager l'eau – équilibrer les besoins concurrents alors que les ressources diminuent

26. Stefan Uhlenbrook, Coordonnateur du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau de l'UNESCO, a animé la table ronde. Le rapporteur était Peter Kovacs, Chef du Département de la gestion des bassins hydrographiques et de la protection de l'eau au Ministère de l'intérieur de la Hongrie et Président du Bureau de la Convention sur l'eau. L'Allemagne, le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, la Finlande, la Hongrie, la Serbie et la Suisse ont soumis ou présenté des études de cas.

2. Énergie durable : transformer l'énergie à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030

27. Ulrich Benterbusch, Directeur adjoint au Ministère fédéral des affaires économiques et de l'énergie d'Allemagne, et Aleksandar Dukovski, Expert confirmé en énergie et Président du Groupe d'experts de la CEE sur l'efficacité énergétique, ont animé la table ronde. Iva Brkic, experte en énergie de la Mission permanente de la Croatie auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève, était rapporteuse. Le Centre de promotion du développement durable (Serbie), l'Espagne, le Kazakhstan et la Tchéquie ont soumis ou présenté des études de cas.

3. Villes et établissements humains durables : promouvoir des villes et des établissements humains résilients et durables

28. Adam Banaszak du Comité des régions de l'Union européenne, a animé la table ronde. Franc Matjaž Zupančič, Secrétaire d'État à l'Office pour le développement et la politique européenne de cohésion (Slovénie), était rapporteur. Le Centre régional pour l'environnement en Europe centrale et orientale (Caucase), le Conseil nordique des ministres, la Fédération de Russie, le Kirghizistan, la province de Potenza (Italie) et la Serbie ont soumis ou présenté des études de cas.

4. Modes de consommation et de production durables : Vers une économie circulaire – l'innovation au service des chaînes d'approvisionnement durables

29. Charles Arden-Clarke, Directeur du Secrétariat du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables de la Division de l'économie du PNUE, et Geoffrey Hamilton, Directeur par intérim de la Division du commerce et de la coopération économiques de la CEE, ont animé la table ronde. Andrea Innamorati, Conseiller principal pour les politiques au Ministère de l'environnement, de la terre et de la mer, d'Italie, était rapporteur. Le Conseil nordique des ministres, l'Italie, le Monténégro, les Pays-Bas, la République de Moldova, la Slovénie et la Tchéquie, ont soumis ou présenté des études de cas.

5. Viabilité des forêts et des écosystèmes : la biodiversité au cœur du développement durable – vers la transformation et la résilience

30. Cristiana Pașca Palmer, Secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique, a animé la table ronde. Christoph Dürri, Conseiller pour les politiques forestières internationales à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) (Suisse), était rapporteur. L'ex-République yougoslave de Macédoine, la Géorgie et la Pologne, ont soumis ou présenté des études de cas.

V. Comprendre les liens entre la gestion durable des ressources et les modes de vie dans la région

31. Les sept rapporteurs ont présenté un compte rendu des tables rondes lors du débat intitulé « Comprendre les liens entre la gestion durable des ressources et les modes de vie dans la région ». Le compte rendu a été suivi d'une discussion interactive sur les relations entre les différents objectifs du Millénaire pour le développement et leur passage à la phase opérationnelle en vue d'une élaboration plus intégrée des politiques. Le résumé des débats et des principales conclusions, établi par le Président, figure en annexe du présent rapport.

VI. Clôture

32. Dans ses observations finales, la Secrétaire exécutive de la CEE a formé le vœu que les idées et les suggestions échangées lors du forum régional donnent une nouvelle impulsion à l'action menée et accélèrent la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays et la région. Elle a souligné combien il importait que différents acteurs et partenaires participent à des débats constructifs lors du forum régional.

33. Faisant le point des progrès accomplis, le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève a brossé un tableau contrasté de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement. Le rythme auquel les mesures étaient prises ne permettait pas de faire face à l'ampleur des défis à relever. Le forum régional a démontré le rôle vital des acteurs régionaux dans la transformation nécessaire. Il a également servi de laboratoire d'idées, de stratégies et de pratiques exemplaires pouvant s'appliquer aussi bien à la région qu'au monde. Dans l'optique de pérenniser les résultats du forum régional, le Directeur général a invité les participants à considérer Genève comme le cœur opérationnel du système international. Le laboratoire de l'Office des Nations Unies à Genève consacré aux objectifs de développement durable était tout désigné pour tirer parti des compétences collectives disponibles à Genève et les développer.

34. Dans son allocution de clôture au nom de la société civile, le Vice-Président du Forum européen des personnes handicapées a souligné un certain nombre de messages clés se rapportant aux thèmes des tables rondes axées sur l'apprentissage entre pairs. Il a réaffirmé que les organisations de la société civile étaient prêtes à aider les États membres et la CEE à édifier un monde inclusif, durable et prospère, l'objectif ultime étant de mettre fin à la pauvreté, de protéger la planète, d'inclure les personnes handicapées et de ne laisser personne pour compte.

35. Avant de clôturer la session, le Président a indiqué aux participants que le projet de rapport du forum régional, y compris le résumé des débats qu'il avait établi, leur serait distribué pour qu'ils fassent part de leurs observations. La version finale du résumé constituerait la contribution officielle de la région de la CEE au forum politique de haut niveau, qui se tiendrait à New York, du 9 au 18 juillet 2018.

Annexe

Résumé des débats établi par le Président

Débat d'orientation de haut niveau : transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes dans la région de la Communauté économique européenne

1. Le débat d'orientation de haut niveau a été l'occasion de faire le point sur les progrès accomplis et les difficultés qui se posent et d'échanger des vues sur les principaux facteurs influençant la réalisation des objectifs de développement durable dans la région. En outre, les participants ont pu mesurer les incidences que les rapports nationaux volontaires ont sur la réalisation de ces objectifs. Il a également été question du rôle fondamental des sciences dans l'exécution du Programme 2030 aux fins du développement durable.

Comment accélérer la réalisation des objectifs de développement durable : coordination, cohérence et partenariats

2. Le développement durable nécessite d'apporter des solutions globales à des problèmes majeurs en mettant au point de nouveaux modèles de production et de consommation. Il n'y a pas de solution unique en la matière et plusieurs voies sont possibles. L'interdépendance des volets du Programme 2030 donne une marge de manœuvre décisionnelle en ce qui concerne son exécution.

3. Les objectifs de développement durable étant universels, aucun pays ne doit les ignorer. Étant donné le lien entre les différents problèmes et les conséquences qu'ont à l'étranger certaines mesures nationales, les seules initiatives de certains fers de lance du développement durable ne suffisent pas à réussir dans ce domaine. Lorsqu'il est difficile de dissocier les conséquences que les politiques ont à l'échelle nationale et à l'étranger, comme c'est ici le cas, la coopération internationale revêt une importance accrue.

4. Si, en définitive, c'est aux gouvernements à tous les niveaux qu'il revient d'organiser l'exécution du Programme 2030, toutes les parties prenantes doivent néanmoins y contribuer pour que de vrais progrès soient faits rapidement. Par ailleurs, il a été pris acte du rôle important des organisations internationales s'agissant de mettre à disposition des experts de différents domaines.

5. Il est essentiel que la société civile soit mise à contribution pour former des partenariats, mettre en lumière des questions peu connues et envisager des politiques non conventionnelles. Les organisations de la société civile ont fait valoir qu'il fallait tenir compte des droits des personnes dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable, afin que les droits de tous les groupes, dont les femmes, les handicapés, les jeunes, les personnes âgées et les migrants, soient respectés.

6. Le Programme 2030 est un plan d'action global et universel qui, outre de donner des indications concernant les changements à faire à l'échelle nationale, constitue un instrument de coopération efficace avec les autres pays en matière de développement durable. Certains pays, dont la Lituanie, ont revu leurs politiques de coopération pour le développement afin de mieux promouvoir la réalisation des objectifs de développement durable.

7. Le renforcement de la cohérence entre les politiques nationales et les politiques mondiales et, plus particulièrement, la mise en lumière des conséquences que les mesures nationales ont à l'échelle mondiale sont des enjeux essentiels pour la région de la Communauté économique européenne (CEE). Bien que des efforts aient été faits

en ce sens, il a été admis que cette démarche devait être constante. Il a par ailleurs été souligné que la coopération régionale était importante pour la réalisation des objectifs de développement durable, notamment parce que nombre de ces objectifs et des cibles qui leurs sont associées sont de nature transfrontière.

8. Des liens ont été établis entre la réalisation des objectifs de développement durable et les stratégies nationales de développement, et, dans certains pays, la première est étroitement liée aux programmes relatifs à l'entrée dans l'Union européenne, comme c'est notamment le cas au Monténégro. Dans les pays à revenu intermédiaire, des problèmes et des enjeux communs se posent, comme indiqué dans les conclusions du Forum régional des responsables de la coordination des objectifs de développement durable, qui s'est tenu à Minsk du 21 au 23 février 2018. Ces pays ont des besoins spécifiques, dont il faut tenir compte, et doivent être aidés par les organismes des Nations Unies et par les institutions financières internationales. Il a été dit que les stratégies de simplification, d'accélération et de soutien aux politiques constituaient à cet égard un outil utile.

9. Dans de nombreux pays, il est apparu que les mécanismes de coordination interministérielle favorisaient la cohérence décisionnelle et permettaient de résoudre les conflits potentiels en matière d'orientations, de sensibiliser davantage les ministères au Programme 2030, de s'assurer que tous les départements aient le même niveau de responsabilité concernant l'exécution de ce programme, et de promouvoir un partenariat sur le long terme avec toutes les parties prenantes.

10. Certains participants ont souligné la nécessité de faire intervenir les différents niveaux de l'administration. Certains pays comme le Bélarus ont créé des groupes infranationaux sur les objectifs de développement durable. Les autorités locales sont des acteurs essentiels à la réalisation de bon nombre de ces objectifs. Toutefois, il faut leur donner davantage de moyens en adoptant des politiques de décentralisation et en mettant à leur disposition des outils de renforcement des capacités. La diversité des enseignements tirés de l'expérience des villes est une source de connaissances qui peut être utile pour déterminer les politiques à adopter à d'autres niveaux de l'administration publique.

11. Le rôle du pouvoir législatif dans l'exécution du Programme 2030 a largement été mis en avant. Le législateur adopte de nouveaux textes et exerce une fonction de contrôle sur le pouvoir exécutif, y compris en ce qui concerne les questions budgétaires. Il peut orienter l'action de ce dernier en se fondant sur les rapports annuels d'exécution des programmes. La contribution du pouvoir législatif a débouché dans certains pays, par exemple en Albanie, sur la création de structures spéciales, notamment la nomination d'un coordonnateur des objectifs de développement durable dans chaque commission parlementaire, afin de superviser efficacement les activités liées à ces objectifs, ou encore la création de sous-commissions chargées d'objectifs spécifiques. La coopération interparlementaire pourrait être un bon moyen d'échanger des données d'expérience.

12. Il ne sera pas possible d'atteindre les objectifs de développement durable sans améliorer l'efficacité de l'ensemble de l'administration publique. Afin que cette dernière soit mieux à même de réaliser ces objectifs de façon cohérente et efficace à tous les niveaux, il faudrait que les lois soient de meilleure qualité et mieux appliquées et que les institutions gagnent en efficience, notamment en faisant tomber les cloisons qui les isolent. L'acceptation sociale et la confiance des citoyens en sortiraient aussi renforcées.

13. Il faut admettre que la réalisation des objectifs de développement durable prendra de longues années. Par conséquent, il convient de réfléchir aux stratégies à mettre en œuvre, notamment aux priorités et aux étapes à définir. Les défis qui se

posent ne pouvant souffrir aucun délai, on ne dispose que de peu de temps pour agir. C'est pourquoi il faut se mettre au travail sur-le-champ.

14. Les mesures prises dans certains domaines en particulier pourraient accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Par exemple, promouvoir l'égalité des sexes irait à bien des égards dans le sens du Programme 2030. Le numérique et l'innovation, notamment la conclusion de nouveaux accords institutionnels dans ces domaines, peuvent être des vecteurs importants de progrès, comme l'ont souligné l'Arménie, Israël et le Kirghizistan.

15. En outre, le commerce, reconnu dans le Programme 2030 comme moyen de réaliser les objectifs de développement durable, est d'autant plus important en ce qui concerne l'action à mener. La question est de trouver le meilleur parti à tirer du commerce afin de favoriser une expansion économique générale et une transformation structurelle permettant de produire des marchandises à forte valeur ajoutée. Pour que les échanges soient porteurs de progrès, il importe que les politiques commerciales et celles des autres secteurs soient cohérentes et complémentaires. Cette stratégie à l'échelle de l'État tout entier devrait porter sur plusieurs grands domaines d'action et unités administratives, comme c'est notamment le cas en République de Moldova.

16. De nombreux participants ont souligné l'importance du rôle que jouent les données dans la réalisation des objectifs de développement durable. Ces données devraient être ventilées, notamment par sexe, par âge, par zone géographique, par type de handicap et par tranche de revenu afin de suivre la situation de groupes de population précis, par exemple les migrants et les personnes handicapées. Des participants ont fait part de l'expérience acquise quant à la façon dont les dispositifs de suivi en ligne peuvent permettre aux différentes parties prenantes d'examiner les progrès accomplis, les lacunes qui persistent et les perspectives à exploiter, comme c'est notamment le cas en Finlande.

17. Il est nécessaire de prévoir des crédits budgétaires appropriés et de planifier les ressources financières sur le long terme si l'on veut réaliser les objectifs de développement durable. La prise en compte du développement durable dans les budgets publics, à tous les niveaux, est par ailleurs une étape fondamentale de l'intégration systématique de ces objectifs dans l'ensemble des politiques sectorielles et l'allocation des ressources financières. Dans certains pays, les ministères sont tenus d'envisager leurs politiques, leurs initiatives et leurs demandes de financement sous l'angle des objectifs de développement durable. Outre les ressources publiques nationales, d'autres sources de financement doivent être mobilisées, y compris des fonds privés et des ressources extérieures.

Contribution des examens nationaux volontaires à la réalisation des objectifs de développement durable

18. Il est essentiel que les dispositifs de suivi et d'examen soient efficaces et vigoureux pour que le Programme 2030 soit exécuté. Par ailleurs, il est nécessaire d'avoir connaissance des résultats obtenus et de cibler les domaines dans lesquels il faut redoubler d'efforts et faire diligence. Les pays ayant déjà fait des exposés au Forum politique de haut niveau pour le développement durable ont estimé que les examens nationaux volontaires étaient en ce sens un outil efficace.

19. Les examens nationaux volontaires sont utiles à bien des égards, notamment pour sensibiliser les parties prenantes, encourager les ministères à s'approprier les programmes, comprendre l'universalité du Programme 2030 et favoriser la coordination et la coopération afin de suivre les progrès accomplis.

20. Les examens nationaux volontaires sont étroitement liés à l'élaboration et l'application des stratégies de développement destinées à exécuter le Programme 2030,

comme c'est notamment le cas en Slovénie. Ils peuvent constituer la première étape de la création des dispositifs et politiques d'ensemble visant à mettre en œuvre ce programme et dans le même temps nourrir la dynamique d'action. En outre, ils permettent de dégager des priorités et de se concentrer sur l'adaptation des objectifs de développement durable aux échelles locale, infranationale et nationale.

21. Parmi les grands enseignements tirés au sujet des examens nationaux volontaires, les participants ont mentionné que leur méthode d'élaboration était importante. Ainsi, à l'image de la Suisse, la phase d'élaboration de ces examens a souvent été l'occasion de mener de larges consultations, auxquelles ont été associés des représentants des ministères et d'autres organismes publics, des représentants des collectivités locales et territoriales, des organisations non gouvernementales, la population locale, le secteur privé, des organisations professionnelles et des établissements universitaires. Ces examens peuvent aussi contribuer à sensibiliser davantage le public aux objectifs de développement durable et l'encourager à se les approprier, grâce à des campagnes de communication et à l'organisation de manifestations thématiques, sur le modèle de la France. Cela est primordial, car ces objectifs, tout comme l'Accord de Paris conclu au titre la Convention-cadre des Nations Unies pour les changements climatiques, dépendent de la mobilisation de tous les acteurs.

22. L'élaboration des examens nationaux volontaires prennent parfois une tournure participative avec la constitution de groupes de travail et la nomination de coordonnateurs thématiques pour chaque objectif de développement durable, comme en Pologne. Dans certains cas, des parties prenantes très variées ont été associées, aux côtés des pouvoirs publics, aux organes consultatifs. Des pays comme l'Allemagne ont donné la parole à des acteurs non étatiques pendant le temps dont ils disposaient pour présenter leur examen au Forum. Il faudrait donc adopter une stratégie associant l'ensemble de l'administration à tous les acteurs de la société.

Importance des données scientifiques

23. Il est plus facile de dégager un consensus large sur l'action à mener lorsque les mesures proposées sont étayées par des données scientifiques. Toutes les disciplines scientifiques peuvent aider à mieux comprendre les liens, les synergies et les rapports d'interdépendance existant entre les différents objectifs de développement durable et les cibles qui leurs sont associées et permettre de formuler des recommandations claires et fondées sur des données factuelles pour réaliser efficacement ces objectifs. Elles peuvent offrir des solutions et des moyens innovants de régler les problèmes mondiaux. Elles permettent également de déceler les facteurs à l'origine des grandes tendances et leurs incidences.

24. La capacité de faire des progrès dans certains domaines en particulier ou de lancer des initiatives précises dépend de deux choses : tout d'abord, l'existence de données incontestables justifiant des mesures (la certitude factuelle contribue à faire naître un consensus mais n'est pas suffisante) ; ensuite, un fort soutien de la société (il est en effet plus difficile d'agir dans des domaines où les connaissances et le soutien de la société font défaut). Il est donc nécessaire de développer les connaissances partout dans le monde, notamment en mettant en place des dispositifs expérimentaux d'apprentissage et en finançant suffisamment la recherche fondamentale et la recherche appliquée. Il est en ce sens indispensable de disposer de partenariats multipartites solides pour multiplier ces dispositifs et d'élargir l'acceptation des mesures à prendre par la société.

Segment consacré à l'apprentissage entre pairs

Première table ronde sur la durabilité des ressources en eau (Objectif 6) : faire de l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement une réalité dans la région de la Communauté économique européenne

25. Les engagements pris concernant le droit fondamental à l'eau potable et à l'assainissement sont réaffirmés dans le Programme 2030. L'Objectif de développement durable n° 6 définit une stratégie globale de gestion des ressources en eau et de fourniture de services d'alimentation en eau et d'assainissement. La région de la CEE est encore loin d'assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à une eau sans risque sanitaire et à des services d'assainissement. Malgré les progrès accomplis ces dernières décennies, des inégalités persistent dans ce domaine, passant souvent inaperçues faute de ventilation des données. Ainsi, on constate encore de grandes disparités entre les zones urbaines et les zones rurales, des difficultés non résolues en matière d'accessibilité économique et des problèmes d'accès aux services dans certains contextes particuliers, par exemple dans les écoles, les hôpitaux et les prisons. En outre, les groupes de population marginalisés, tels que les minorités, les femmes rurales, les personnes handicapées, les migrants et les réfugiés ont besoin d'une attention accrue.

26. Les problèmes sont particulièrement graves dans les zones rurales, qui concentrent environ trois quarts des personnes n'ayant pas accès à des services élémentaires d'alimentation en eau. La situation est encore pire en ce qui concerne les services d'assainissement. Dans les écoles, les toilettes sont rarement adaptées aux besoins des élèves, en particulier ceux des adolescentes, ce qui a des conséquences sur leur apprentissage, leur dignité et leur bien-être. L'insuffisance de ces services et le manque d'hygiène aggravent les risques d'infection et font baisser le taux de fréquentation scolaire. Outre la question de l'accès, les pouvoirs publics doivent se pencher sérieusement sur celle de la qualité et de la sécurité des services d'alimentation en eau et d'assainissement. Les problèmes liés à l'accessibilité économique de ces services sont une source croissante de préoccupation. Dans certains pays de la région de la CEE, les ménages à faible revenu consacrent généralement plus de 3 % de leurs dépenses totales à l'accès à l'eau et à l'assainissement.

27. Les pouvoirs publics pourraient s'attaquer au problème de l'accessibilité économique, notamment à l'aide d'instruments tarifaires et non tarifaires. L'instauration de tarifs sociaux peut être un bon moyen de résoudre les difficultés économiques que rencontrent les ménages à faible revenu. En revanche, il peut s'avérer compliqué de déterminer la méthode la plus adaptée pour financer cette mesure et d'en cibler les bénéficiaires. Dans la plupart des ménages à faible revenu, les difficultés économiques ne se limitent pas aux services d'alimentation en eau et d'assainissement, d'où la nécessité de mettre en place des mécanismes généraux de lutte contre la pauvreté.

28. Dans certaines parties de la région, les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement manquent ou se détériorent et nécessitent des travaux de réfection ou d'entretien. Il faudra donc engager d'importantes dépenses d'équipement. Les tarifs de l'eau ne suffisent souvent pas à financer les frais d'entretien. Dans bien des cas, le recouvrement des redevances pâtit de la mauvaise qualité des services, due à la détérioration des infrastructures, ce qui peut créer des difficultés financières. Dans l'ensemble, les financements et les investissements demeurent largement insuffisants pour régler les problèmes liés à l'alimentation en eau et à l'assainissement dans la région.

29. Afin d'agir efficacement, il faut rassembler divers secteurs et agir dans différents domaines, notamment l'environnement, la santé et l'éducation. L'amélioration de la

gestion et la participation accrue des parties prenantes à différents niveaux permettront à davantage de personnes d'accéder à des services sûrs et équitables.

30. Les services d'alimentation en eau et d'assainissement sont souvent assurés localement, d'où la nécessité d'associer pleinement les acteurs locaux, y compris les organisations de la société civile. Les collectivités locales devraient avoir les moyens d'appliquer les politiques sur l'accessibilité économique définies à l'échelle nationale. Les organisations de la société civile ont appelé l'attention sur les limites de la privatisation des services d'approvisionnement en eau et demandé qu'une plus grande part de ces services appartienne à des collectivités ou à l'État, qui devrait également renforcer sa réglementation.

31. La participation du public et l'accès à l'information sont des éléments essentiels de la prise de décision. Tous les groupes concernés doivent être associés à l'élaboration des plans et politiques d'amélioration des infrastructures et d'accès à l'eau par tous et dans des conditions équitables.

32. La singularité de la région paneuropéenne réside dans l'existence d'instruments juridiquement contraignants (la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux et le Protocole sur l'eau et la santé), qui concourent à la réalisation des Objectifs n°3 et n°6 et d'autres objectifs et cibles liés à l'eau. Ces instruments régionaux permettent de définir des objectifs et des plans d'action nationaux et d'échanger des données d'expérience. Dans le Protocole, il est explicitement demandé d'assurer un accès équitable à l'eau et aux services d'assainissement pour promouvoir la santé et le bien-être de tous. L'évaluation autonome des progrès accomplis en matière d'accès équitable aux services d'alimentation et d'assainissement est également encouragée. Sur le plan politique, les conclusions de ces évaluations permettent d'appeler davantage l'attention sur ces questions et favorisent l'élaboration de grandes orientations.

33. L'Initiative de l'Union européenne en faveur de l'eau aide les pays d'Europe de l'Est, du Caucase et d'Asie centrale à définir et à atteindre des objectifs nationaux et à assurer un accès équitable aux services d'alimentation en eau et d'assainissement. Des instances interinstitutions et intersectorielles permettent de coordonner cette aide.

**Deuxième table ronde sur la durabilité des ressources en eau (Objectif 6) :
partager les ressources en eau – assurer un équilibre entre les différents besoins
alors que les ressources diminuent**

34. La pénurie d'eau s'aggrave, y compris dans les pays qui disposaient autrefois d'importantes ressources en eau, en raison des changements climatiques et d'une plus forte utilisation des ressources, notamment l'augmentation de la demande en eau à des fins d'irrigation dans le secteur agricole. Ceci a de lourdes retombées économiques dans tous les secteurs et l'eau fait l'objet d'une forte concurrence, ce dont l'environnement pâtit.

35. L'assèchement des cours d'eau peut aussi faire baisser la qualité de l'eau, notamment à cause de la concentration de polluants tels que les nutriments. L'environnement chimique complexe, qui résulte des modes de vie modernes et de l'utilisation de produits cosmétiques, de médicaments, de produits de nettoyage et de plastiques, constitue aussi une menace pour la qualité de l'eau. Les pays adaptent et mettent à jour leurs prescriptions législatives et réglementaires pour lutter contre ces nouveaux problèmes et promouvoir une utilisation de l'eau plus efficace (par exemple en ce qui concerne les micropolluants et la réutilisation de l'eau).

36. Étant donné que la plupart des ressources en eau de la région de la CEE sont communes à plusieurs États, il est plus complexe de gérer l'utilisation équilibrée de l'eau, d'allouer les ressources et de lutter contre la pénurie. Dans ces circonstances,

l'absence de données communes permettant de partager une vision unique et de méthodes d'évaluation définies conjointement, qui devraient être à la base du partage des ressources en eau, ainsi que les lacunes juridiques et le manque d'informations sont source de difficultés supplémentaires.

37. Depuis plus de vingt ans, la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux promeut la gestion intégrée des ressources en eau et l'utilisation pacifique et durable des ressources partagées. Des réglementations spécifiques conformes à la Convention peuvent être adoptées pour lutter contre les problèmes tels que l'allocation de l'eau et la pénurie à l'échelle transfrontière.

38. Le recouvrement des coûts et les technologies propres à économiser l'eau jouent un rôle très important lorsqu'il s'agit de restreindre l'utilisation des ressources, en particulier dans le domaine de l'agriculture, dans les parties de la région où elles sont les plus rares. Le recyclage et la réutilisation de l'eau ainsi que les solutions que la nature offre, comme la rétention naturelle d'eau, sont également essentiels à la lutte contre la pénurie. La réparation et la modernisation des infrastructures hydriques vieillissantes offrent l'occasion d'introduire des nouveautés, par exemple d'utiliser des réservoirs hydroélectriques polyvalents et d'améliorer l'efficacité et la sécurité du réseau de distribution d'eau. Il est nécessaire de mettre au point de nouvelles techniques pour accroître l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau et améliorer la qualité de l'eau et d'employer davantage les techniques disponibles.

39. Bien souvent, les solutions aux problèmes hydriques ne se limitent pas à ce seul secteur. Il est donc crucial de créer des synergies avec d'autres secteurs et d'évaluer les différentes mesures en envisageant leurs effets sur divers secteurs et en tenant compte des relations d'interdépendance. Les avantages d'une telle démarche sont nombreux : par exemple, augmenter l'efficacité énergétique peut également conduire à une utilisation plus efficiente de l'eau et inversement.

40. Cependant, une évaluation erronée de ces relations d'interdépendance peut avoir des conséquences néfastes sur la durabilité : par exemple, tel est le cas si on ne prend pas en compte les effets de la production énergétique, y compris de biocarburants, sur l'utilisation et la qualité de l'eau et sur l'hydromorphologie. La durabilité des énergies renouvelables s'est accrue, notamment grâce à la formulation d'orientations à l'échelle internationale et au dialogue entre les secteurs. Pour ce qui est de la qualité de l'eau, la prévention de la pollution, qui nécessite une coopération avec d'autres secteurs tels que l'agriculture et l'industrie, s'avère plus efficace que le traitement. Ce qu'un utilisateur considère comme des eaux usées peut être utilisé par un autre utilisateur, ce qui participe de la lutte contre la pénurie d'eau.

41. Le secteur privé est non seulement un partenaire de financement, mais il peut aussi jouer un rôle central lorsqu'il s'agit d'appliquer des solutions. Les entreprises se dotent progressivement de stratégies davantage durables, à mesure qu'elles prennent conscience des risques liés à la pénurie d'eau. Toutefois, l'action des organismes de réglementation demeure indispensable.

Première table ronde sur les services énergétiques durables (objectif 7) : améliorer l'efficacité du système énergétique

42. Les progrès en matière d'efficacité énergétique peuvent contribuer à la réalisation des objectifs climatiques, à la sécurité énergétique et à l'amélioration de la qualité de vie et des résultats économiques. Bien que les initiatives dans le domaine de l'efficacité énergétique aient des avantages évidents, leurs effets positifs sur les différents indicateurs sont peu connus. Il est donc nécessaire que les décideurs, les

entreprises et les autres parties prenantes redoublent d'efforts pour mettre en œuvre les projets dans ce domaine.

43. La distribution des services énergétiques dans les bâtiments doit permettre d'assurer une bonne qualité de vie aux occupants, notamment en ce qui concerne la santé et les commodités, tout en prenant en compte la pauvreté énergétique et la problématique femmes-hommes. L'amélioration de l'efficacité énergétique peut tenir une place importante parmi les mesures prises pour faire face à ces préoccupations.

44. Les participants ont proposé d'améliorer l'efficacité énergétique de plusieurs façons. Pour ce qui est d'assurer la viabilité économique des projets à grande échelle, la coopération entre les autorités nationales et locales, le secteur privé et les collectivités locales est indispensable. Afin que les retombées sociales des interventions publiques soient correctement évaluées, il faut tenir compte des nombreux avantages de cette thématique, par exemple les effets positifs qu'elle a sur la pollution et la santé.

45. La mise en place d'un bon programme d'incitation financière à l'intention des ménages pourrait favoriser l'application des mesures d'efficacité énergétique dans le secteur résidentiel. Un fonds public pourrait servir à capter d'importants capitaux et financer des projets pilotes susceptibles d'être élargis à une plus grande échelle. L'information et la sensibilisation du public au moyen de campagnes pourraient s'avérer être l'un des moyens les plus économiques d'améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur résidentiel. La mise en place de programmes de sensibilisation permettrait de mieux faire comprendre les avantages de l'efficacité énergétique.

46. De grands progrès peuvent être accomplis concernant l'efficacité énergétique industrielle grâce à l'adoption de modèles de fonctionnement rationnels. Il est nécessaire de mettre au point des instruments adaptés pour inciter à moderniser et à rénover les infrastructures vétustes et inefficaces conformément aux normes actuelles.

47. Des initiatives telles que la levée des obstacles à l'accès du marché des technologies de l'énergie durable et l'entrée en vigueur de normes comme les Orientations-cadres pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments peuvent amener de réelles améliorations. Les instruments normatifs, le contrôle des comptes, les systèmes de gestion énergétique, la mesure et la vérification en bonnes et dues formes, les mesures d'incitation et, si nécessaire, les amendes sont autant de mesures pratiques visant à promouvoir l'efficacité énergétique.

48. Les combustibles fossiles demeurent prépondérants dans le système énergétique et il faut redoubler d'efforts pour décarboniser l'économie. Les prix de l'énergie devraient tenir compte du coût complet de sa production et de son utilisation, y compris les externalités telles que les émissions de gaz à effet de serre et la pollution de l'air. On peut atteindre cet objectif notamment en créant un marché de droits d'émission de carbone et des impôts sur le carbone. Une telle politique de prix inciterait à gérer durablement les ressources énergétiques et accélérerait la diffusion des technologies liées à l'efficacité énergétique et aux énergies propres.

49. Le recours aux subventions énergétiques devrait être rationalisé et d'autres moyens de protéger les groupes vulnérables devraient être envisagés. Les subventions qui stimulent la production et la consommation d'énergie devraient être remplacées par des instruments qui favorisent l'investissement dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Le suivi des progrès accomplis dans la réalisation de l'Objectif n°7 et de ses cibles et la communication d'informations à ce sujet sont essentiels en vue de faire les ajustements nécessaires en cours de processus.

50. L'informatique et les communications offrent de nouvelles perspectives pour l'intégration et la résilience des systèmes énergétiques (y compris la mise en service d'énergies renouvelables intermittentes), l'urbanisme et l'autonomisation des consommateurs, et devraient avoir des retombées positives en matière d'efficacité énergétique. Toutefois, les problèmes de cybersécurité sont aussi source de préoccupation.

51. La coopération internationale et l'échange de données d'expériences entre les pays sont fondamentaux pour accélérer les progrès dans le domaine de l'efficacité énergétique. L'Alliance mondiale pour les bâtiments et la construction illustre cette coopération qui vise à améliorer la performance énergétique des bâtiments. Les participants ont également insisté sur le rôle important de la CEE en tant qu'instance où recenser et échanger les pratiques optimales.

Deuxième table ronde sur l'énergie durable (objectif 7) : transformer l'énergie à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030

52. L'exécution du Programme 2030 présente un certain nombre de défis porteurs de changement pour le secteur de l'énergie. Il est indispensable de réduire les émissions de gaz à effet de serre afin d'honorer les engagements pris dans l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. À l'heure actuelle, le secteur de l'énergie est l'une des principales sources de pollution. Toutefois, à court terme, force est de constater que tous les États membres de la CEE resteront tributaires des combustibles fossiles pour ce qui est de leur approvisionnement total en énergie primaire. Les décideurs et les professionnels devraient donc coopérer pour trouver des solutions de remplacement et prendre des mesures immédiates afin de mettre en place des techniques innovantes qui permettront de réduire l'empreinte carbone du secteur de l'énergie et d'optimiser les systèmes et les ressources.

53. L'évolution du bouquet énergétique vers des sources d'énergie plus propres peut contribuer à la décarbonisation du système énergétique. À cet égard, le gaz naturel est moins nocif pour l'environnement que d'autres combustibles. Sous forme liquéfiée, il joue un rôle important dans la sécurité et la diversification des approvisionnements. Les participants ont examiné la façon dont cette ressource pourrait être apportée par camion aux populations reculées ou isolées, ce qui améliorerait leur accès à des services énergétiques abordables et modernes. Cette forme de transport pourrait jeter les bases d'une infrastructure d'approvisionnement en hydrogène sans carbone. Dans l'Union économique eurasienne, il est prévu de créer un marché commun du gaz d'ici à 2025, ce qui contribuerait grandement à élargir l'accès à des sources d'énergie moins polluantes.

54. Le changement du mix énergétique opéré afin de réduire les émissions de carbone peut se faire d'autres façons. Une étude de cas a montré que la réduction de la production d'énergie à partir du charbon pouvait être accompagnée par la construction de nouvelles unités nucléaires n'émettant pas de dioxyde de carbone. En outre, des technologies peu polluantes à haut rendement seraient introduites pour améliorer la stabilité et la fiabilité du réseau électrique et faciliter la mise en place de techniques d'exploitation des énergies renouvelables. Toutefois, le recours accru à l'énergie nucléaire demeure très controversé. Les organisations de la société civile ont appelé l'attention sur les risques associés à ce type d'énergie, notamment sur les déchets nucléaires.

55. La réduction des émissions de méthane, puissant gaz à effet de serre, contribuerait aux efforts d'atténuation des changements climatiques. Une bonne gestion du méthane provenant des mines de charbon peut renforcer la sécurité des mines et réduire l'empreinte carbone de la production d'énergie primaire. Plutôt que

d'être libéré dans l'atmosphère et de contribuer au réchauffement climatique, ce méthane peut être utilisé comme combustible propre pour produire de l'électricité, alimenter des appareils de chauffage ou pour d'autres usages domestiques. Du méthane peut être également se dégager des mines de charbon abandonnées et des terrains houillers inexploités. Cette infrastructure pourrait donc être utilisée dans les pays qui abandonnent le charbon et être associée à des techniques avancées de gazéification du charbon.

56. La décarbonisation peut être facilitée par des politiques et des réglementations favorisant l'émergence de modèles d'activité innovants et de solutions technologiques. Les politiques peuvent prévoir des incitations financières et promouvoir le transfert de technologie afin d'accélérer la transition vers un système énergétique à faible émission de carbone, y compris en contribuant au développement de technologies plus propres à faible émission de carbone et, en particulier, de sources d'énergie renouvelables.

57. Il est indispensable que les femmes contribuent véritablement, de façon productive et équitable, à tous les niveaux de l'élaboration du futur système énergétique durable. Les professionnelles ont besoin de réseaux qui facilitent leur participation à la prise de décisions en matière d'énergie, de sorte que les femmes prennent une part plus active à la transformation structurelle du secteur de l'énergie.

58. Pour gérer cette transition et faciliter la mise au point de techniques moins polluantes, il importe de communiquer efficacement avec toutes les parties prenantes. Il est impératif de fonder les décisions de politique générale sur les éléments scientifiques disponibles, qui devraient fortement peser dans le balance lors de l'évaluation des différentes options.

**Première table ronde sur les villes et les établissements humains durables
(objectif 11) : financer la transition vers des villes et des établissements humains durables – défis à relever et possibilités offertes**

59. Les gouvernements conçoivent et exécutent divers programmes pour soutenir les groupes de population vulnérables qui, sur les marchés du logement, ne peuvent rivaliser avec les groupes plus aisés. Les institutions financières internationales apportent des ressources aux gouvernements des pays en transition pour les aider à proposer des logements abordables. Ces ressources peuvent être utilisées pour subventionner les hypothèques, accorder des subventions ou financer des projets d'investissement à grande échelle aux fins de la rénovation urbaine.

60. Les autorités régionales et locales jouent un rôle important dans le financement de la rénovation urbaine et de la mise à disposition de logements convenables. En particulier, elles fournissent les orientations stratégiques requises, encouragent la coopération intersectorielle et mettent en place des instances multipartites. De meilleurs budgets municipaux et recettes locales favoriseraient la création de villes intelligentes et durables.

61. Le financement public est très limité et devrait donc être alloué à des programmes répondant aux besoins de la population, tous groupes compris (jeunes, personnes âgées, familles et personnes handicapées). La participation active des citoyens de tous les groupes de parties prenantes est requise pour que les autorités publiques et les promoteurs servent les intérêts de la population locale.

62. Le secteur privé est l'une des principales sources de financement du logement et du développement urbain. La concurrence entre les entités du secteur ferait baisser le coût du logement et des infrastructures, tout en préservant le respect des normes d'habitabilité, rendant ainsi les habitations plus abordables. Les politiques publiques devraient donc instaurer et maintenir un environnement concurrentiel. Pour être

efficaces, les partenariats public-privé doivent concilier la nécessité d'attirer des financements privés et l'attention particulière qu'il faut continuer d'accorder au principe d'inclusion et aux besoins des populations.

63. Afin de combler l'écart entre l'insuffisance des fonds publics et des besoins à grande échelle en ce qui concerne la construction et la modernisation d'infrastructures urbaines, il faut trouver des solutions innovantes en concertation avec toutes les principales parties prenantes. On a notamment examiné les initiatives ci-après : l'organisation d'un concours entre les villes avec à la clef une subvention portant sur la conception de projets de rénovation urbaine durable qui accordent une attention particulière à la neutralité climatique, à la mobilité et à la qualité des espaces communs ; des programmes de logements abordables reposant sur des subventions et des prêts hypothécaires à taux bonifiés ; des plans stratégiques pour la rénovation et le développement des villes ; la création d'un fonds d'investissement financé par l'État pour soutenir la rénovation des infrastructures sociales.

64. Les cadres de planification stratégique (plans d'action nationaux, régionaux et municipaux à long terme) sont essentiels à la bonne exécution de projets urbains car ils garantissent que les ressources financières et institutionnelles nécessaires à long terme sont disponibles. Un autre facteur important de cette bonne exécution est la conception institutionnelle des programmes de financement. Une forte coordination verticale et horizontale et la participation des parties prenantes favorisent une plus grande efficacité.

65. La gestion des attentes et une planification réaliste sont des défis communs à tous les pouvoirs publics. Des mécanismes de gouvernance appropriés sont essentiels, étant donné que le manque de moyens des organismes d'exécution et une coordination insuffisante entre les autorités peuvent entraîner des retards dans la réalisation des projets. La coordination doit donc être renforcée. Les plans devraient reposer sur une perspective à long terme et leur planification et leur exécution devraient s'appuyer sur des avis d'experts.

Deuxième table ronde sur les villes et les établissements humains durables (objectif 11) : promouvoir des villes et des établissements humains résilients et durables

66. Il existe différentes approches pour promouvoir un développement urbain durable et la résilience des villes aux niveaux national, régional et local. Toutefois, une difficulté commune à la mise en œuvre du Programme 2030 et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 est de combler le manque de données fiables aux fins de la planification urbaine et de la gestion des risques de catastrophe.

67. L'application de normes relatives à la collecte de données ventilées et l'utilisation d'indices complets qui reflètent les vulnérabilités aux catastrophes naturelles ou causées par l'homme peuvent permettre de recueillir efficacement ces informations cruciales. La planification locale et nationale impose de renforcer les capacités de collecte et d'analyse des données. Des initiatives interorganisations et une collaboration avec les institutions universitaires peuvent appuyer ces efforts.

68. Pour de multiples raisons, il est difficile de développer la coopération intersectorielle entre les différentes autorités tout en mobilisant l'ensemble des parties prenantes. Il est donc primordial de coordonner et de synchroniser la planification et l'exécution des activités aux niveaux national et local, ainsi que d'afficher la volonté politique nécessaire.

69. Les tâches essentielles sont notamment les suivantes : recenser les difficultés éventuelles en matière d'urbanisation et de résilience des villes, concevoir des plans

d'urbanisme qui tiennent compte des risques, appliquer des mesures d'urbanisation durable et élaborer des scénarios aux fins d'une urbanisation résiliente, saine et durable sur le long terme. Les progrès dans tous ces domaines exigent une étroite coopération, le renforcement des capacités et la conclusion de partenariats étendus.

70. Le principe d'inclusion et l'accès pour tous devraient constituer des préoccupations majeures lors de l'élaboration d'initiatives. La participation de toutes les parties prenantes, la transparence et le respect du principe de responsabilité devraient être des principes directeurs en matière d'aménagement urbain. Les besoins des personnes vulnérables et marginalisées devraient être déterminés au moyen de données ventilées et dûment pris en compte. En outre, la planification et la budgétisation doivent prendre en considération la problématique femmes-hommes pour garantir que les villes offrent des espaces publics sûrs et exempts de violence sexiste, comme l'ont souligné les organisations de la société civile.

71. L'adoption de cadres juridiques complets appuyant la reconstruction de bâtiments peut efficacement contribuer à remédier aux vulnérabilités liées à l'exposition aux risques. Toutefois, le manque de coordination entre les différentes autorités et les incohérences juridiques compliquent l'exécution des projets et affaiblissent le rôle des autorités responsables.

72. Il convient de disposer d'un financement adéquat pour assurer le développement des villes et leur résilience, notamment face aux catastrophes naturelles ou causées par l'homme. Il importe d'encourager le partage des coûts entre les différentes autorités et parties prenantes et la participation active des acteurs du secteur privé tels que les entreprises du bâtiment et les compagnies d'assurance. Cela peut réduire la charge financière que représentent les mesures de prévention des catastrophes et les initiatives d'atténuation des conséquences des catastrophes naturelles. Le renforcement des organismes de microfinancement et des associations de propriétaires permet également d'allouer davantage de fonds à la rénovation et au développement des villes.

73. Les partenariats public-privé contribuent à créer des villes intelligentes, durables et résilientes et à résoudre les difficultés financières. Toutefois, il importe de veiller à ce que ces partenariats ne constituent pas un risque pour les finances publiques et de tenir dûment compte des principes d'accessibilité économique et d'inclusion.

Première table ronde sur les modes de consommation et de production durables (objectif 12) : méthodes efficaces visant à appuyer la consommation et la production durables d'ici à 2030

74. L'objectif de consommation et de production durables est lié à la plupart des objectifs de développement durable, même si ces relations ne sont pas encore pleinement comprises. Des politiques et des mesures visant à intégrer l'objectif n° 12 dans tous les secteurs et à tous les niveaux continuent de poser problème dans de nombreux pays. Il faut également faire en sorte que les grandes initiatives susceptibles d'attirer des investissements considérables et d'avoir des incidences sur l'environnement soient respectueuses de ce dernier dès les premiers stades de leur conception et dans leur exécution.

75. L'objectif n° 12 ne pourra pas être atteint si les consommateurs ne changent pas leur comportement et ne font pas des choix plus éclairés, en recherchant des produits durables et en choisissant de réparer plutôt que de remplacer. Les informations sur les produits et leurs effets environnementaux et sociaux font souvent défaut ou prêtent à confusion.

76. Le manque d'information fait aussi obstacle à une meilleure compréhension par le secteur privé des avantages commerciaux à plus long terme que présentent la consommation et la production durables. Les pouvoirs publics peuvent encourager l'investissement au moyen d'incitations et de règlements et la société peut quant à elle influencer la production par les choix des consommateurs.

77. Certaines technologies peuvent favoriser la consommation et la production durables, mais un hiatus subsiste entre la recherche et le développement d'une part, et la commercialisation et l'application de ces technologies de l'autre. Toutefois, les organisations de la société civile ont souligné qu'il fallait aller au-delà de l'innovation et d'une meilleure sensibilisation des consommateurs : un changement systémique est nécessaire pour passer à un nouveau modèle de croissance, dans le cadre duquel on utilise moins de ressources en quantités absolues.

78. Les gouvernements et d'autres parties prenantes ont pris de multiples initiatives pour relever ces défis. Des cadres de politique générale et des plans d'action permettant le passage à des modes de production et de consommation plus durables sont actuellement mis en place. Certains pays ont promulgué une réglementation concernant l'obsolescence programmée ou la récupération et la réutilisation des ressources naturelles limitées. L'innovation est encouragée grâce à une aide financière à la création d'entreprises et grâce à des cadres réglementaires favorables. Une aide est également apportée aux entreprises aux fins de d'introduction de solutions techniques et de meilleures pratiques.

79. Des pratiques durables de passation des marchés publics constituent un instrument particulièrement efficace à tous les niveaux de l'État en raison de leur poids dans l'économie nationale et de leur effet sur les marchés, mais elles sont souvent perçues, à tort, comme étant onéreuses et compliquées et source de délais supplémentaires. Des pays ont mis en place des services d'assistance, des plateformes et des centres de formation, mais les règlements ont également un rôle clef à jouer. Au nombre des autres méthodes utilisées, on peut citer l'écoétiquetage, les systèmes de certification et les calculs du coût du cycle de vie, qui permettent de prendre des décisions en meilleure connaissance de cause.

80. La coopération internationale peut faciliter les transferts de technologie, contribuer à attirer les investissements et promouvoir le partage des bonnes pratiques. Elle passe notamment par le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables. Ce cadre est le principal mécanisme favorisant le passage à des modes de consommation et de production durables à l'échelle mondiale, et ce grâce à des mesures prises sur le terrain, à des réseaux et à des activités de renforcement des capacités. Plusieurs pays européens ont joué un rôle de premier plan dans ce cadre. Certaines organisations internationales œuvrent en faveur d'achats responsables dans le secteur de la santé, tandis que d'autres ont lancé un dialogue mondial sur la façon d'instaurer des environnements plus sains grâce au commerce.

81. Les politiques peuvent être mises à l'essai à petite échelle avant d'être transposées à une échelle plus grande, ce qui favorise l'obtention de résultats positifs. Cette stratégie peut aussi être suivie lorsque l'on reproduit des initiatives existantes ou qu'on les adapte à d'autres contextes nationaux, notamment en s'appuyant sur les données d'expérience issues de l'Initiative de Batumi pour une économie verte et partagées sur la plateforme de connaissances sur une croissance verte.

82. La réalisation des objectifs de développement durable exige d'investir dans les infrastructures et de les améliorer. Les projets d'infrastructure peuvent être un moyen efficace d'accélérer la transition vers une économie utilisant les ressources de façon rationnelle si les décisions en matière d'investissement sont pleinement conformes

aux objectifs et si les grands projets, tels que l'initiative « Une ceinture et une route », n'exercent pas une pression excessive supplémentaire sur l'environnement. Dans ce contexte, l'intensification de l'extraction de matières premières, notamment dans la région paneuropéenne, est particulièrement préoccupante. L'élaboration et l'application de normes mondiales en ce qui concerne l'extraction de matières premières favorisent l'égalité des chances entre les pays et les entreprises et facilitent l'accès équitable aux ressources minérales et la gestion durable de celles-ci, ce qui permet aux industries extractives de contribuer pleinement à la réalisation des objectifs de développement durable.

83. Afin de promouvoir la consommation et la production durables, il faut pouvoir compter sur une volonté politique forte en faveur de la transformation, accompagnée d'une coordination horizontale et verticale et soutenue par des structures institutionnelles et des dispositifs de gouvernance appropriés. La législation devrait favoriser des modes de consommation et de production durables, mais le changement ne se fera pas en l'absence de ressources publiques suffisantes. Il est primordial d'accroître la sensibilisation et d'améliorer l'éducation en ce qui concerne ces modes de consommation et de production, notamment en montrant que rien changer aurait un coût. Il faut remédier au manque de données en établissant des indicateurs et des cadres de surveillance pouvant couvrir les effets socioéconomiques et environnementaux des modes de consommation et de production. La numérisation ouvre à cet égard des possibilités qui méritent d'être exploitées.

Deuxième table ronde sur les modes de consommation et de production durables (objectif 12) : vers une économie circulaire – l'innovation au service des chaînes d'approvisionnement durables

84. Une économie circulaire est une économie qui supprime la pollution et les déchets du système, maintient les produits et matériaux en circulation et régénère le capital naturel. Elle promeut l'utilisation rationnelle des ressources et de l'énergie, réduit le gaspillage alimentaire tout le long de la chaîne d'approvisionnement, construit des infrastructures durables et donne accès aux services de base et à des emplois verts et décents, aux fins d'une meilleure qualité de vie pour tous. Cette approche horizontale offre l'occasion d'atteindre bon nombre des cibles associées aux objectifs de développement durable, non seulement l'objectif 12 relatif à la production et à la consommation durables, mais aussi les objectifs liés à l'eau, à l'énergie, aux villes durables, aux changements climatiques et à l'utilisation durable des ressources naturelles, entre autres.

85. La transition d'un modèle linéaire à une économie circulaire n'en est encore qu'à son tout début. Aujourd'hui, on estime que moins de 10 % de l'économie mondiale est circulaire. Cela soulève la question de savoir à quel rythme la transition peut être achevée et comment gérer les cas des secteurs économiques et des activités qui ne peuvent pas effectuer la transition assez rapidement. Une transition systémique nécessite une coopération entre tous les ministères et niveaux de l'administration ainsi qu'une approche multipartite fondée sur les partenariats. Un système de mesure et de suivi efficace doit être mis en place pour doser ces mesures comme il convient.

86. Des approches volontaires et participatives peuvent donner des résultats positifs, mais une réglementation favorable est également importante en tant que catalyseur du changement. L'élimination des obstacles réglementaires dans les pays et entre eux semble être efficace et rentable. Dans le même temps, des ensembles intégrés de mesures, telles que des incitations fiscales, des investissements dans la recherche et le développement, l'innovation tout au long du cycle de vie des produits et des pratiques durables de passation des marchés publics, sont également considérés comme essentiels pour stimuler les changements nécessaires. Favorisés par ces

mesures, de nouveaux modèles commerciaux apparaissent. Les entreprises sociales jouent un rôle important dans cette transformation, en particulier dans l'économie du partage.

87. Le changement culturel nécessaire peut être facilité par des politiques, des règlements et des approches visant à accroître la sensibilisation des consommateurs, tels que des dispositifs de traçabilité dans les chaînes d'approvisionnement, des systèmes d'écoétiquetage et des normes de durabilité. Des mécanismes de surveillance des marchés sont indispensables pour garantir le respect des normes et renforcer la confiance des consommateurs. Si les évolutions qui influencent le comportement des consommateurs sont importantes, la responsabilité élargie des producteurs et l'obligation de rendre des comptes sont également considérées comme des facteurs cruciaux de changement. Les avancées technologiques, telles que la chaîne de blocs, l'Internet des objets et l'intelligence artificielle, peuvent être les catalyseurs d'un changement systémique, si elles sont correctement exploitées.

88. Dans le même temps, le respect des normes écologiques et autres normes de durabilité élaborées dans les économies avancées pourrait entraver l'accès aux marchés, en particulier pour les petits producteurs des pays en transition et en développement. La communauté internationale a un rôle clef à jouer dans la création de cadres politiques et de plateformes de connaissances ainsi que dans le transfert de technologie et le renforcement des capacités. Le passage à une économie circulaire est une excellente occasion de montrer l'intégration économique et la mondialisation sous un jour positif.

Première table ronde sur la viabilité des forêts et des écosystèmes (objectif 15) : gestion écologiquement viable des forêts et objectifs de développement durable

89. Les forêts sont des écosystèmes essentiels, au cœur des trois dimensions du développement durable. La gestion durable des forêts comporte également de multiples aspects, rassemblant un large éventail de parties prenantes (propriétaires forestiers, entreprises, autorités locales et nationales, organisations non gouvernementales et autres), qui doivent œuvrer de concert pour préserver les fonctions des écosystèmes et assurer la fourniture de biens et de services liés aux forêts.

90. La gestion durable des forêts permet d'exploiter les forêts à des fins économiques sans nuire à l'environnement. Toutefois, on continue à penser qu'il s'agit d'un conflit insoluble. Il est donc nécessaire de mieux comprendre le potentiel des produits forestiers aux fins de la production et la consommation durables et de dissiper les malentendus qui limitent les possibilités d'action.

91. Les systèmes de gouvernance ne permettent souvent pas de répondre aux besoins de la gestion durable des forêts. L'appui politique demeure insuffisant car les décideurs ne saisissent pas entièrement les multiples contributions que les forêts pourraient apporter. Les entreprises peuvent jouer un rôle essentiel en tant que moteurs du changement, notamment en exigeant un cadre approprié à l'appui de la gestion forestière durable. Le secteur forestier souffre également de fortes contraintes financières, étant donné que le financement de la gestion durable des forêts continue de provenir essentiellement des revenus issus de l'exploitation du bois, les autres services forestiers ne générant pas assez de profits.

92. Dans l'ensemble, il faut élargir et renforcer l'appui à la gestion durable des forêts. Une meilleure communication et des initiatives de sensibilisation permettraient de diffuser des connaissances sur tout ce que les forêts et leurs produits peuvent apporter à l'économie verte, à la bioéconomie et à l'économie circulaire ainsi

qu'à la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et des engagements pris dans l'Accord de Paris.

93. La création d'instances facilitant le dialogue entre les autorités, les collectivités locales, les entreprises, les propriétaires et les consommateurs sur les choix qui devront être faits concernant la gestion et l'utilisation des forêts peut renforcer la confiance mutuelle et jeter les bases de partenariats solides. Des mécanismes de contrôle largement acceptés, y compris la communication transparente d'informations, la certification, la traçabilité et la sensibilisation des consommateurs, peuvent également accroître la confiance. De tels mécanismes devraient faciliter l'émergence d'initiatives commerciales porteuses de changement et contribuer à ce que le monde des affaires soit favorable à une économie circulaire, ce qui ressortira du mode de fonctionnement des entreprises et du mode de conception des produits (c'est-à-dire des produits recyclables et issus de sources renouvelables).

94. La gestion écologiquement viable des forêts est étroitement liée d'autres objectifs de développement durable et les initiatives fructueuses dans ce domaine peuvent contribuer simultanément à de multiples objectifs. Tel est par exemple le cas du boisement, qui sert à prévenir l'érosion et à piéger le carbone, ou de l'intégration de la préservation de la diversité biologique à la gestion forestière durable. Les initiatives isolées donnent de meilleurs résultats lorsqu'elles s'inscrivent dans des stratégies plus larges, par exemple lorsqu'elles s'insèrent dans des stratégies et mesures nationales ou des plans d'activité à grande échelle. La gestion durable des forêts devrait tenir compte de questions intersectorielles et prendre par exemple en considération les relations avec le tourisme, l'agriculture et l'eau. Les initiatives rémunératrices, qui aident notamment les propriétaires forestiers et les entreprises à commercialiser des produits forestiers, renforcent le soutien social en créant des emplois pour les populations locales. Les interventions publiques devraient également renforcer les capacités environnementales des forêts, notamment en favorisant la restauration des tourbières, la résilience face aux changements climatiques, la diversité biologique et la séquestration du carbone.

95. En fin de compte, le succès des initiatives dépendra de l'élaboration et de l'adoption d'une conception commune de la gestion durable des forêts. Pour qu'une telle conception voie le jour, il est primordial d'ouvrir les initiatives à toutes les parties prenantes et de mieux associer les consommateurs à l'évolution vers des modes de consommation durables reposant sur les produits forestiers. Les débats sur le bois et les forêts devraient mobiliser des acteurs extérieurs au secteur forestier, de sorte que les messages soient largement diffusés et constituent une base solide d'action concertée. Cela permettra de mieux prendre conscience des contributions multiples que les forêts peuvent apporter à l'économie verte et à la réalisation des objectifs de développement durable.

Deuxième table ronde sur la viabilité des forêts et des écosystèmes (objectif 15) : la biodiversité au cœur du développement durable – vers la transformation et la résilience

96. La biodiversité et des écosystèmes sains constituent le socle de la vie sur terre et d'une grande partie de nos activités économiques et soutiennent nos structures sociales et traditions culturelles. Toutefois, l'appauvrissement continu de la biodiversité mondiale et les pressions constantes exercées sur les écosystèmes sont des phénomènes bien réels et alarmants. Le Programme 2030 offre de nouvelles possibilités de coopérer avec davantage de décideurs et d'autres parties prenantes en vue d'enrayer la perte de biodiversité, de partager les avantages des ressources génétiques et de promouvoir l'accès à ces ressources. La biodiversité devrait par exemple être prise en compte dans l'aménagement du territoire, l'agriculture et la

gestion durable des forêts. Ces liens ouvrent de nouvelles voies à l'intervention publique. Pour mieux comprendre les conséquences des différentes mesures et faciliter la prise en compte de divers secteurs dans les initiatives, il faut disposer de données pertinentes et accessibles, y compris par des moyens informatiques, à des fins de suivi.

97. Souvent, les États ne coordonnent et ne traduisent pas concrètement et systématiquement les préoccupations liées à la biodiversité. Il faut fixer des objectifs plus ambitieux concernant la préservation, la restauration et l'exploitation durable de la biodiversité et stimuler des transformations en prenant en considération la biodiversité dans les politiques sociales, économiques et climatiques, entre autres. Toutefois, les efforts dans ce sens pâtissent souvent de systèmes de gouvernance imparfaits et d'un appui politique insuffisant, ce qui découle en partie du fait que les décideurs n'ont qu'une compréhension limitée du rôle essentiel de la biodiversité. Dans certains pays, ces problèmes sont aggravés par l'instabilité institutionnelle, politique et financière. En outre, les règlements existants sont parfois mal appliqués.

98. Les liens étroits qui existent entre le renforcement de la résilience des écosystèmes et la réalisation des objectifs de développement durable ne sont pas entièrement compris. Les initiatives visant à montrer le potentiel de biodiversité et à rapprocher les différents acteurs, y compris ceux qui exploitent les terres, sont essentielles. Elles élargiraient le champ d'action et les partenariats.

99. Compte tenu de la dimension intersectorielle de la biodiversité, il faudrait encourager la création d'instances appropriées faisant participer toutes les parties prenantes à la gestion des écosystèmes et à la préservation des réserves naturelles. À cet égard, des liens particulièrement étroits unissent la biodiversité et la gestion durable des forêts. Les consommateurs ont également un rôle important à jouer, d'où l'utilité d'outils tels que l'étiquetage et les systèmes de certification.

100. Les efforts de protection de la nature peuvent également contribuer aux stratégies de développement économique. Des relations étroites existent entre les activités économiques et génératrices de revenus et la biodiversité, par exemple dans les domaines du tourisme et de l'agriculture. Le renforcement de la confiance entre les différentes parties prenantes devrait faciliter une gestion appropriée des conflits potentiels.

101. Des écosystèmes résilients ont une influence positive sur la santé humaine. Ils sont également indispensables pour préserver les conditions de vie des populations autochtones. Différentes stratégies permettent de valoriser les services rendus par les écosystèmes et devraient être étudiées plus avant afin d'accroître les financements. Compte tenu de tous ces avantages, une attention constante doit être accordée au renforcement des capacités environnementales des différents écosystèmes et à la promotion de la biodiversité.

102. Des initiatives transfrontières peuvent permettre de s'attaquer à la dimension transfrontalière de certaines questions relatives à la diversité biologique et de mettre à profit les différents effets de synergie pouvant être tirés de la collaboration internationale, qui est appuyée par un certain nombre de cadres normatifs, notamment la Convention sur la diversité biologique. Les questions locales ont des répercussions à plus grande échelle, y compris aux niveaux national, régional et mondial. Il faut donc consacrer des ressources à la coordination entre les pays et poursuivre les efforts en la matière. Certains pays intègrent la biodiversité dans le financement de l'aide au développement afin de soutenir la réalisation des objectifs de développement durable.

103. De nouveaux progrès doivent être réalisés dans l'élaboration d'une conception commune de la biodiversité et, en particulier, d'indicateurs qui rendraient possible une surveillance efficace et ouvriraient la voie à un dialogue intersectoriel fructueux.

L'importance de la biodiversité pour la réalisation des objectifs de développement durable n'est pas suffisamment comprise, ce qui signifie que plus de données et d'analyses sont nécessaires.

Comprendre les liens entre la gestion durable des ressources et les modes de vie dans la région

104. Le Programme 2030, cadre d'action intégré, exige des initiatives qui tiennent pleinement compte des liens entre les différents objectifs de développement durable, qu'il s'agisse de leur conception ou de leur réalisation. La coordination intersectorielle est essentielle à une bonne exécution. Les enseignements tirés de mesures ciblant des objectifs particuliers peuvent avoir une pertinence plus générale et devraient donc être diffusés en dehors des secteurs les premiers intéressés. Le partage d'informations et de connaissances entre les secteurs est la première étape du recensement d'initiatives qui contribuent à différents objectifs.

105. Tous les objectifs de développement durable examinés en profondeur au forum régional (qui concernent l'eau, l'énergie, les villes, les modes de consommation et de production durables, la gestion durable des forêts et la biodiversité) ont une incidence sur la réalisation d'autres objectifs. Leurs relations mutuelles sont multiples et étroites. Elles ont parfois été prises en compte dans des instruments normatifs spécifiques, tels que le Protocole sur l'eau et la santé à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux. Toutefois, il ne suffit pas de les recenser pour appuyer des interventions éclairées. Il reste à mieux comprendre, mesurer et évaluer ces relations.

106. Une approche intersectorielle, si primordiale qu'elle soit, devrait être complétée par l'examen des dimensions transfrontières. En outre, les initiatives régionales devraient servir à promouvoir les objectifs de développement durable. Les associations d'intégration sous-régionale de la région, notamment l'Union économique eurasiennne, ont un rôle important à jouer dans la réalisation des objectifs, en particulier en stimulant le commerce grâce à l'adoption de normes communes.

107. Il est impératif de rapprocher les différents objectifs et de faire en sorte que personne ne soit laissé de côté. Par exemple, s'agissant des besoins concurrents en eau, un accès équitable devrait être garanti. Les initiatives visant à améliorer le rendement énergétique devraient prévoir l'accès à un coût abordable pour les personnes pauvres et vulnérables. L'aménagement urbain intégré devrait quant à lui répondre aux besoins des citoyens de tous âges. Il ne faut pas oublier que les services écosystémiques et la biodiversité constituent une importante source de moyens de subsistance pour les pauvres en milieu rural.

108. Les objectifs de développement durable définissent un programme de transformation ; mais cette transformation exige que les intérêts de tous les groupes touchés par la transition soient pris en considération. L'introduction de modes de consommation et de production durables permettra d'améliorer l'utilisation rationnelle des ressources et peut avoir des effets bénéfiques dans d'autres domaines, comme celui de la santé. Toutefois, le passage d'une économie linéaire à une économie circulaire comporte aussi des risques. Si certaines activités économiques se développeront, d'autres reculeront. Il est donc nécessaire de remédier aux pertes d'emplois, de combler les lacunes en matière de compétences et de mener d'autres interventions publiques afin d'atténuer les effets de ces changements.

109. De nombreux participants ont souligné l'importance d'informations pertinentes. Les politiques devraient être davantage fondées sur les connaissances scientifiques. En effet, les données factuelles jettent les bases d'un dialogue intersectoriel éclairé qui élimine le cloisonnement entre les différents domaines d'action. Elles renforcent

l'efficacité des initiatives de communication et permettent de mieux comprendre les incidences des mesures prises, y compris au niveau individuel.

110. Certains moyens d'action peuvent également avoir une portée intersectorielle, à condition d'être bien conçus. Les participants ont mentionné le recours à des pratiques durables de passation des marchés publics, instrument utile dont les retombées se font sentir dans de nombreux domaines. Le potentiel de la numérisation et de l'informatique devrait également être exploité car ces techniques favorisent la réalisation de tous les objectifs de développement durable dans l'ensemble des secteurs, notamment lorsqu'elles sont intégrées dans des stratégies et des plans nationaux viables.

111. Le financement est un obstacle couramment rencontré dans la réalisation des objectifs de développement durable. Pour le surmonter, il faut apporter des réponses novatrices qui devraient tirer parti des possibilités offertes par la coopération intersectorielle. La participation du secteur privé, indispensable pour des progrès rapides, contribuerait à mobiliser le financement nécessaire.
